






Programme RénoVillage

Ce programme vise à aider financièrement les propriétaires à revenu faible à effectuer les réparations essentielles à leur résidence principale. L'aide accordée peut atteindre 90 % des coûts des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Pour fins d'admissibilité, la population d'une municipalité est établie selon les données du recensement 1996 effectué par Statistique Canada. Ainsi, est admissible la **totalité** de la population de l'ancien Brompton, Bromptonville, Deauville et Lennoxville, alors que pour les anciennes municipalités d'Ascot, Fleurimont, Rock Forest, Saint-Elie et Sherbrooke, ce n'est que la population **non desservie** par le réseau d'aqueduc **et/ou** d'égout qui est admissible.

Pour vérifier si vous pouvez être admissible, lisez les principaux critères :

-  Votre maison, excluant le terrain, est évaluée à 75 000 \$ ou moins d'après votre compte de taxes municipales en 2006 (valeur uniformisée);
-  Votre revenu familial est peu élevé (voir tableau à droite);
-  Votre maison a besoin de réparations importantes;
-  Vous êtes propriétaire-occupant d'une maison unifamiliale (ou duplex);
-  Vous n'avez jamais bénéficié du programme RénoVillage.

Nombre de personnes	Revenu
1	25 500 \$ (ou moins)
2-3	28 500 \$ (ou moins)
4-5	30 600 \$ (ou moins)
6	33 000 \$ (ou moins)



Si vous rencontrez les conditions mentionnées ci-dessus, nous vous invitons à contacter **M. Pierre Laliberté** au 819 346-3772

Courriel : pierre.lalibert6@videotron.ca